

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

AVIS PUBLIC, est donné par la soussignée à l'effet que suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2022 est complété et déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à l'Hôtel de Ville, situé au 1670, route 202 et que la Municipalité de Franklin procédera à l'envoi des comptes de taxes sous peu.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme assujetties au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer conformément au règlement #423-2022 disponible sur le site web de la municipalité.

Le rôle de perception est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

DONNÉ à Franklin, ce 4 mars 2022.



Mélanie Roux

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mélanie Roux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité en sus d'une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, ce 4 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2022.



Mélanie Roux

Directrice générale et greffière-trésorière